

Handicap & Insertion Professionnelle en Rhône-Alpes

○ Rapport annuel 2014

par l' **Observatoire**
régional de l'emploi des personnes handicapées

Synthèse

○ 75,2

○ 61

○ 53,4

○ 46,9

La politique du handicap en France a considérablement été renouvelée par la **loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**. Cette dernière propose, dans la lignée des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une nouvelle définition du handicap qui prend en compte sa **dimension situationnelle**. Au-delà de la prise en charge de la personne, il s'agit dorénavant de promouvoir sa participation sociale de la façon la plus effective possible. L'approche globale du handicap est fondée sur l'affirmation, ou la réaffirmation des droits (à la compensation, la scolarisation, la formation, l'emploi, l'accès à la culture et aux loisirs...).

Près de six ans après l'entrée en vigueur de la Loi du 11 février 2005, la **loi du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap** vient corriger ou renforcer certaines dispositions de la loi de 2005, à la faveur des premiers enseignements tirés de la mise en œuvre de cette loi.

D'une part, suite au bilan des premières années d'activité des MDPH, la loi du 28 juillet 2011 opère des ajustements plus ou moins profonds des modalités de fonctionnement des MDPH. Elle précise également les rapports entre les MDPH et les organismes participant au Service Public de l'Emploi (SPE).

D'autre part, elle réaffirme la place de l'État dans le pilotage des politiques d'insertion professionnelle des personnes handicapées et précise le rôle des principaux intervenants. Ainsi, l'Etat conduit la politique de l'emploi en faveur des personnes handicapées et fixe « en lien avec le SPE, l'Association chargée de la gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp), les objectifs et priorités de cette politique » (Art.12 de la loi du 28 juillet 2011).

Ce pilotage partenarial s'est concrétisé le 27 novembre 2013, par la signature d'une convention nationale pluriannuelle multipartite d'objectifs et de moyens pour l'emploi des travailleurs handicapés associant tous les acteurs concourant à cette politique (Etat, Pôle emploi, Agefiph, Fiphfp, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole).

En Rhône-Alpes, la mise en œuvre concertée et coordonnée de la politique du handicap trouve une expression dans l'existence de différentes instances partenariales de gouvernance et de suivi, et, notamment, au sein d'une commission ad hoc spécifique au sein de la commission Emploi du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP).

Dans un contexte économique difficile et un environnement politique et institutionnel propre à la région Rhône-Alpes, la complexité de la thématique du handicap et de l'emploi nécessite une spécialisation forte et un investissement de recherches et d'observations important autant du point de vue de la mise en œuvre des politiques régionales, que des particularités des contextes locaux ou, encore, des attentes et besoins des bénéficiaires de ces politiques.

Depuis de nombreuses années déjà, et au travers de ses missions d'information, d'analyse et de sensibilisation, l'Observatoire est un outil au service de l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées afin de faciliter l'orientation des politiques locales et régionales en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi de ces personnes. La pertinence de l'outil d'observation réside en effet dans la prise en compte effective des caractéristiques et problématiques du public handicapé dans les réflexions régionales plus générales sur les politiques de l'emploi et de la formation.

Ce rapport annuel 2014 synthétise les informations disponibles sur les personnes en situation de handicap et leur insertion professionnelle en région Rhône-Alpes.

Il s'articule autour de trois parties principales relatives à la population handicapée, aux travailleurs handicapés et au marché du travail ainsi qu'aux actions et moyens mis en œuvre en matière d'accès à la formation, d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi.

Cette 8ème édition porte en majorité sur les données de l'année 2013 et les évolutions enregistrées entre 2012 et 2013. Quand cela est nécessaire, les données des années antérieures sont également présentées. Par ailleurs, autant que possible, des éléments comparatifs nationaux, régionaux, départementaux, voire infra départementaux sont apportés. Ils permettent de situer les départements rhônalpins par rapport à la moyenne régionale et les évolutions observées en Rhône-Alpes par rapport au niveau national.

Plusieurs encadrés rappellent les définitions et le cadre législatif en vigueur; certains illustrent les résultats d'études menées au niveau national ou régional permettant ainsi d'enrichir l'analyse.

A la fin du document, une synthèse par chapitre présente les principaux éléments ressortis, un index et une bibliographie détaillée permettent au lecteur qui le souhaite d'approfondir certains thèmes particuliers.

Ce document ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire sont intégralement téléchargeables sur le site internet du CRDI : www.handiplace.org

Remerciements

L'Observatoire régional de l'emploi des personnes handicapées tient à remercier l'ensemble des institutions, organismes et partenaires qui ont contribué à cette édition 2014, notamment par la transmission de données statistiques.

Les données présentées dans ce rapport proviennent en effet de nombreux organismes à compétences régionale ou nationale : la DIRECCTE, l'Agefiph, le Conseil Régional, Pôle emploi, le FIPHP, les Missions locales, la CARSAT, la CNAMTS, la MSA, la CNAF, les MDPH, les Cap emploi, les SAMETH, la DARES, la DREES, l'ARS, l'AFPA, le Ministère de l'Education nationale, l'INSEE, la FAGERH, L'ADAPT, les Chambres consulaires et l'OPCALIA...

Réalisation

Ce document a été réalisé par l'équipe de l'Observatoire : Claire PUTOUD, Responsable de l'observatoire, Elodie BENIFEI, chargée d'études statistiques, Célanie CHARTIER, chargée d'études statistiques en apprentissage, avec l'appui technique de Clarisse BATENT, assistante du pôle observatoire et de Benjamin FRIESS, graphiste.

L'ensemble des traitements statistiques présentés dans ce rapport a été réalisé par l'Observatoire.

Pour contacter l'Observatoire de l'emploi des personnes handicapées :

observatoire@handiplace.org

L'essentiel par chapitre...

Le contexte sociodémographique

La région Rhône-Alpes représente 10% de la population de France métropolitaine, ce qui fait d'elle la **seconde région française la plus peuplée** après l'Île de France. Cette région présente une forte croissance démographique (0.9% par an au cours de cinq dernières années, contre 0.5% pour la France métropolitaine) et une population plus jeune que la population française de métropole. Ces observations régionales reflètent mal les **disparités départementales** : en effet, la population du département de la Loire n'a augmenté que de 0,3% par an depuis 2008 contre 1,3% pour l'Ain et la Haute-Savoie. En parallèle, les départements de la Loire et de l'Ardèche présentent un **indice de vieillissement** plus élevé que la moyenne régionale (respectivement 109 et 126 contre 90 en région).

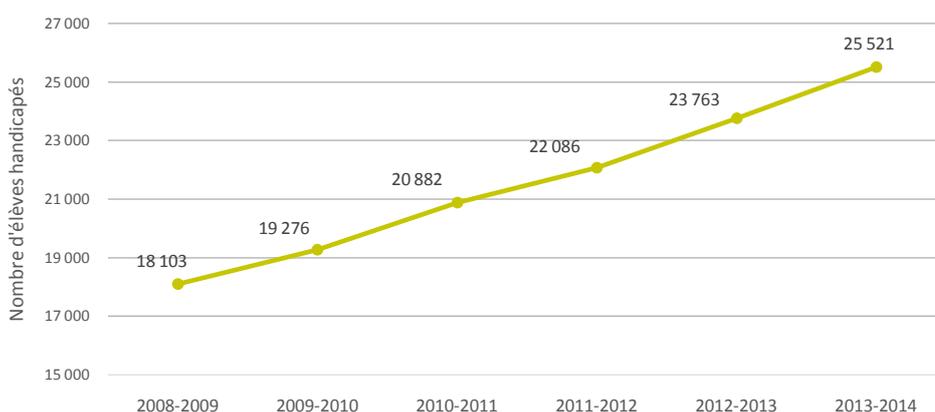
L'enquête Handicap Incapacité et Dépendance (HID), menée par l'Insee entre 1998 et 2001, fait ressortir que **4/10 de la population française de métropole souffre d'une déficience** et qu'une personne sur dix, vivant chez elle, considère avoir un handicap.

Contrairement à l'ensemble de la population, la population handicapée ne peut pas être quantifiée par le recensement mais par des enquêtes de population générale (données de nature déclarative). La notion de handicap est ainsi approchée à différents niveaux, prenant en compte tant le handicap ressenti, qu'identifié ou reconnu.

De manière similaire à la France métropolitaine, l'étude HID montre que dans la **région Rhônalpine, 39% des individus déclarent souffrir d'au moins une déficience**. Des disparités départementales sont également visibles sur la répartition de la population handicapée: la part d'individus déclarant souffrir d'une déficience est estimée plus élevée dans les départements de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme. L'âge de l'individu influe sur le type de déficience déclarée. En effet, chez les personnes de 75 ans et plus la déficience la plus courante est la déficience motrice (55%) alors que chez les moins de 20 ans, 12% déclarent au moins une déficience intellectuelle ou mentale. Quel que soit l'âge, le second trouble reste les déficiences viscérales ou métaboliques.

La politique du handicap en France a été rénovée en premier lieu par la Loi du 11 février 2005 sur **l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**. Elle vient affirmer ou réaffirmer des droits à la compensation dans les domaines de la scolarisation, de la formation, de l'emploi, de la culture et des loisirs. Sur le champs de la scolarisation, cette loi a eu comme conséquence une nette évolution du nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire avec une évolution moyenne de 7% par an depuis 2008.

Évolution du nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire dans le 1er et le 2nd degré en Rhône-Alpes depuis 2008



Source : Ministère de l'Éducation nationale, DEPP, scolarisation des élèves handicapés dans le 1er et le 2nd (public + privé).

Par ailleurs, les étudiants handicapés sont chaque année plus nombreux à s'inscrire à l'université : en cinq ans, leur nombre a doublé. Un étudiant de l'enseignement supérieur en situation de handicap ne peut réaliser son cursus qu'en milieu ordinaire puisqu'il n'existe pas de structure dédiée aux étudiants handicapés dans le cadre de la formation initiale. En revanche, chaque université conduit des actions spécifiques pour favoriser l'accueil des étudiants handicapés.

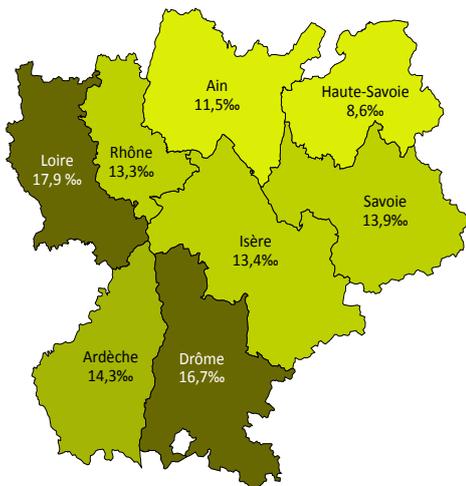
Les reconnaissances du statut de travailleur handicapé en Rhône-Alpes

Depuis la loi du 11 février 2005, bénéficient de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) :

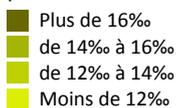
- ▶ les titulaires de la **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**,
- ▶ les titulaires de la **carte d'invalidité** (CASF, art. L. 241-3),
- ▶ les titulaires de l'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**,
- ▶ les titulaires d'une **rente** attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une **incapacité** permanente au moins égale à 10%,
- ▶ les titulaires d'une **pension d'invalidité**, attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
- ▶ les bénéficiaires des **emplois réservés** (code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, art. L.394, L.395 et L.396),
- ▶ les titulaires d'une **allocation ou d'une rente d'invalidité** attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Les personnes en situation de handicap peuvent accéder au statut de bénéficiaires de l'OETH par le biais de deux organismes (**Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)** et la Sécurité Sociale) et ce pour des périodes de validité distinctes. Il est ainsi peu aisé d'évaluer le nombre de travailleurs handicapés, une personne pouvant bénéficier de plusieurs types de reconnaissance. Ainsi, seules des estimations peuvent être réalisées.

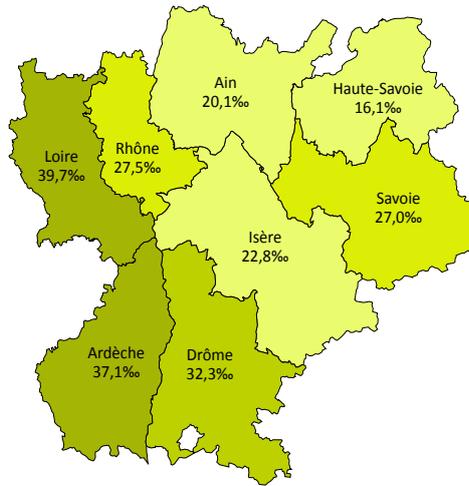
Taux d'attribution de la RQTH en 2013 pour 1 000 actifs



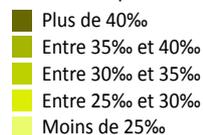
Taux d'accords de RQTH en 2013 pour 1 000 actifs



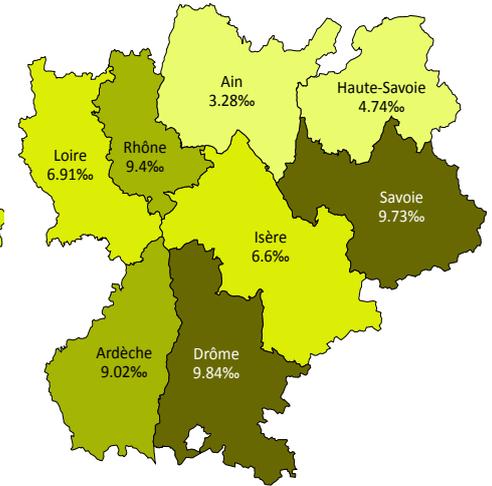
Taux de bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2013



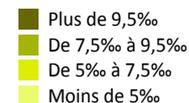
Nombre de bénéficiaires de l'AAH Pour 1 000 personnes entre 20 ans et 59 ans



Taux d'attribution d'une carte d'invalidité



Les cartes d'invalidité Taux d'attribution d'une carte d'invalidité pour 1000 adultes (20 ans ou plus)



Sources : Les MDPH de la région Rhône-Alpes – année 2013 ; CNAF, fichier FILEAS - BENETRIM et MSA au 31/12/2013 ; INSEE – Recensement de la population – Traitements statistiques Observatoire CRDI.

Pour la région Rhône-Alpes en 2013, est observé parmi les reconnaissances administratives délivrées par les MDPH :

- 41 200 accords de RQTH prononcés en 2013 par les **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées CDAPH**, soit une hausse de 3,4% en un an,
- 32 000 accords d'orientation professionnelle, soit une augmentation de 7% en un an,
- 27 850 accords d'AAH, ce qui monte le nombre de bénéficiaires de cette allocation à 88 000. (+2,9% par rapport à l'année 2012)
- 35 600 accords de cartes d'invalidité par les **MDPH**.

Parmi les autres types de reconnaissances, sont recensées en 2013, 2 816 nouvelles rentes AT/MP attribuées, soit 6% de moins qu'en 2012 et 15 565 pensions d'invalidité versées en Rhône-Alpes, soit une augmentation de 7% en un an.

Les caractéristiques des travailleurs handicapés

Selon l'enquête Handicap-Santé menée par l'Insee en 2008, la population bénéficiant d'une reconnaissance administrative du handicap est de 2,5 millions au sein de la population nationale de 41 millions de personnes en âge de travailler, soit 6,1%. Les hommes y sont plus présents que les femmes, les niveaux de diplôme sont moindres et la proportion augmente avec l'âge. En 2011, le **taux d'emploi** des travailleurs handicapés est très en deçà de ceux de l'ensemble de la population active (respectivement 35% contre 64% en 2011). Le **taux de chômage** des personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative s'élève à 21%, contre 9% dans l'ensemble de la population active.

Les jeunes travailleurs handicapés suivis par les Missions locales

En 2013, 3 374 jeunes handicapés ont été suivis par les Missions locales rhônalpines, soit une augmentation de 14% en un an.

Comparativement à l'ensemble du public suivi, les jeunes en situation de handicap sont suivis plus tard dans leur parcours que l'ensemble des jeunes (3,6% des jeunes TH sont âgés de 16-17 ans contre 8% dans le tout public et à l'inverse 53,8% sont âgés de 22 à 25 ans contre 43,2% dans l'ensemble des jeunes suivis). Leur niveau de formation est également moins élevé que celui de l'ensemble des jeunes suivis (45% ont un niveau de formation inférieur au CAP/BEP contre 26,3% pour le tout public). Enfin, alors que 40% des jeunes suivis par les Missions locales rhônalpines sont titulaires du permis de conduire seulement 24% des jeunes handicapés suivis le sont.

Les travailleurs handicapés en emploi

La déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés que doivent remplir les **établissements de 20 salariés et plus**, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé, fournit de nombreuses indications sur les salariés bénéficiaires employés dans les établissements assujettis.

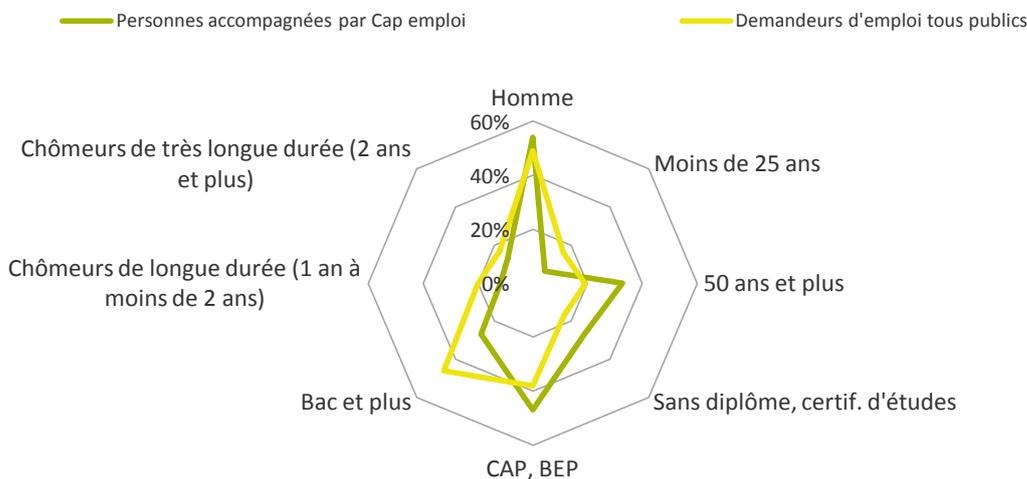
En 2011, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans les **établissements privés assujettis** sont au nombre de 38 557. Ce sont majoritairement des hommes (62%). La moitié d'entre eux ont plus de 47 ans et l'âge prédominant se situe vers les 55 ans. Ces bénéficiaires sont employés en premier lieu dans le secteur tertiaire (pour 57,6% d'entre eux en région). Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en emploi sont presque 49% à être ouvriers et 30% à appartenir à la catégorie professionnelle des employés. Depuis 2008, le nombre de bénéficiaires de l'OETH en emploi a progressé de 38%.

Les organismes ou les **services publics assujettis** à l'obligation d'emploi recensent au 1er janvier 2012, près de 250 000 agents dont 12 835¹ sont en situation de handicap. La majorité des bénéficiaires sont en emploi dans la fonction publique territoriale (57%) ou dans la fonction publique hospitalière (35%). La présence majoritaire de femmes (59%) en situation de handicap dans la fonction publique est expliquée par la fonction publique hospitalière dans laquelle les trois quarts des bénéficiaires sont des femmes. Plus de 20% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de la fonction publique sont âgés de plus de 55 ans. Près des trois quarts des personnes en situation de handicap occupent un poste de catégorie C.

Les travailleurs handicapés en recherche d'emploi

Selon la Dares, à fin juin 2012 la région Rhône-Alpes comptait 391 003 demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C. Parmi eux, 33 728 étaient reconnus travailleurs handicapés. Ainsi, la part des demandeurs d'emploi handicapés en Rhône-Alpes s'élève à 8,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Selon les Cap emploi de la région, qui accompagnent les demandeurs d'emploi en situation de handicap, leurs caractéristiques diffèrent de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les hommes sont surreprésentés, la part des personnes âgées de plus de 50 ans est plus importante et à l'inverse bien plus faible pour les moins de 25 ans, le niveau d'étude est souvent plus faible pour le public pris en charge par Cap emploi.

Comparaison des caractéristiques entre le public accompagné par Cap emploi et les demandeurs d'emploi tous publics dans la région Rhône-Alpes.



Sources : Rapports d'activité des Cap emploi de la région Rhône-Alpes, Bilans d'activité 2012 et Pôle emploi, DIRECCTE Rhône-Alpes, DEFM au 31/12/2012.

¹ Déclaration FIPHFP et enquête CRDI

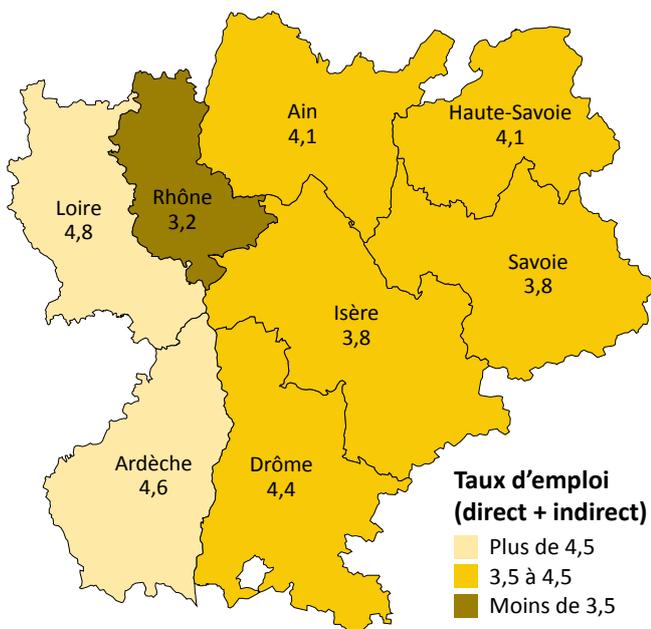
La réponse à l'obligation d'emploi dans le secteur privé

Attention : Les données diffusées ci-dessous sont les dernières données disponibles.

Depuis la loi du 10 juillet 1987, les établissements de 20 salariés et plus sont tenus à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés d'au moins 6% de leur effectif.

D'après les données de l'Insee, en 2011, la région Rhône-Alpes compte 508 670 établissements privés dont la majorité (56%) dans les départements du Rhône et de l'Isère. En Rhône-Alpes en 2011, ce sont près de 10 322 établissements qui ont dû répondre à cette obligation d'emploi, soit une très faible part de l'ensemble du tissu d'employeurs rhônalpins composés à plus de 95% d'établissements de moins de 20 salariés. Le nombre d'établissements assujettis en 2011 recule de 2,5% en un an, soit plus de 250 établissements en moins. Ces établissements regroupaient un effectif d'assujettissement de 865 330 individus. Les établissements assujettis se distinguent par une présence importante dans le secteur industriel (28% des établissements assujettis exercent au sein de ce secteur contre seulement 7% de l'ensemble des établissements rhônalpins), et par une domination moins élevée dans le secteur tertiaire (61,5% contre 70% de l'ensemble des établissements de la région).

Taux d'emploi total du secteur privé par département



Source : Agefiph - Direction des Systèmes d'Information, données DOETH 2011.

Parmi les 10 322 établissements rhônalpins assujettis en 2011, 11,2% sont signataires d'un accord spécifique. Les 88,8%, non signataires d'un accord, ont répondu à leur obligation d'emploi en utilisant une ou plusieurs des quatre possibilités de réponse à l'obligation d'emploi : le recrutement direct de bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la signature de contrats de sous-traitance avec les entreprises adaptées, les centres de distribution de travail à domicile ou les établissements et services d'aide par le travail, l'accueil de personnes handicapées stagiaires de la formation professionnelle ou le versement d'une contribution financière à l'Agefiph.

Si tous ces établissements remplissaient leur obligation d'emploi, ce serait 46 584 travailleurs handicapés (équivalent temps plein) qui seraient employés en Rhône-Alpes. Dans les faits, ce sont 38 558 personnes physiques reconnues travailleurs handicapés employées, soit 4 000 bénéficiaires de plus en un an. Cela représente 60,8% de l'obligation totale. Cette proportion de réponse à l'obligation via l'emploi direct uniquement varie de 54,6% dans le Rhône, à 84,2% dans le département de la Loire.

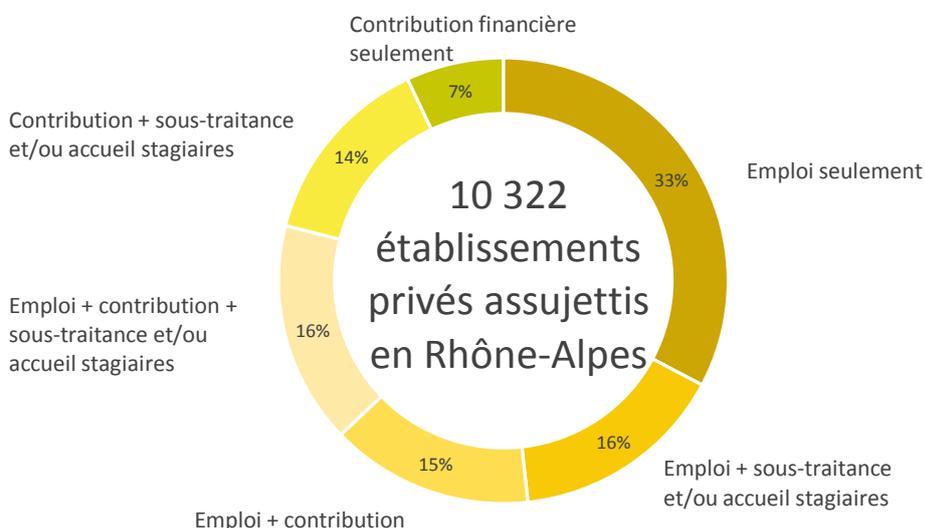
Seuls 32,7% des établissements ont rempli leur obligation exclusivement par l'emploi direct. **Le taux d'emploi direct de la région Rhône-Alpes est de 3,1% en 2011.**

Si l'on considère les autres modalités de réponse à l'obligation d'emploi alors le **taux d'emploi total, direct et indirect, s'élève à 3,8%** au niveau régional.

Par ailleurs, certains établissements ne remplissent leur obligation que par le moyen de la contribution à l'Agefiph, établissements dits à « quota zéro ». Ils représentent 7% des établissements assujettis de Rhône-Alpes.

La non-complète réalisation de l'obligation totale, par le biais des quatre modalités évoquées, engendre des unités bénéficiaires manquantes au nombre de 15 020¹ en Rhône-Alpes pour l'année 2011. Ainsi, au titre de l'année 2011, la collecte de l'Agefiph s'élève à 36,2 millions d'euros, soit une diminution de 5,5% en un an.

Répartition des modalités de réponse des établissements privés assujettis en 2011



Source : Agefiph - Direction des Systèmes d'Information, données DOETH 2011 extraction au 06/09/2013.

¹ Après minorations

La réponse à l'obligation d'emploi dans le secteur public

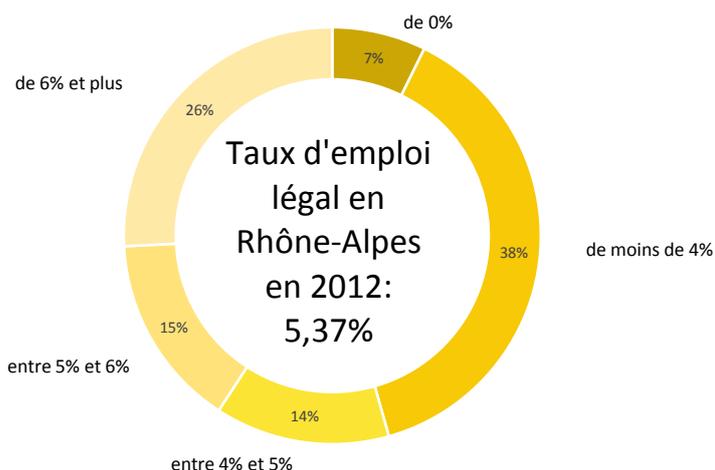
Dans la fonction publique, l'état des lieux de l'emploi des personnes handicapées s'appuie notamment sur la Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) faite auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Pour une étude plus exhaustive sur l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique, les éléments transmis par le FIPHFP sont complétés en Rhône-Alpes par une enquête réalisée auprès des services déconcentrés de l'État.

Avec près de 490 000 agents en 2012, l'emploi public occupe une place importante dans l'économie rhônalpine. La fonction publique d'Etat rassemble le plus d'agents avec 43% de l'effectif régional. Tout comme les établissements privés, seule une minorité des établissements de la fonction publique compte 20 salariés ou plus.

En 2013, les établissements publics assujettis ayant déclaré auprès du Fiphfp leurs effectifs au 1er janvier 2012, sont au nombre de 1 058. Avec les établissements déconcentrés de l'Etat repérés par l'enquête de l'Observatoire, ce sont 1 099 établissements identifiés dans la région Rhône-Alpes. Parmi l'ensemble des établissements publics repérés, une grande partie (70%) relève de la fonction publique territoriale, et regroupe 57% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Plus des deux tiers des bénéficiaires en emploi dans la fonction publique travaillent dans les départements du Rhône (34%), de l'Isère (19%) et de la Loire (14%). Le département du Rhône se démarque par une présence importante de personnes en situation de handicap en emploi dans la fonction publique d'Etat (15% contre 9% dans l'ensemble de la région). Le département de l'Ardèche, quant à lui, se caractérise par une présence importante de bénéficiaires en emploi dans la fonction publique hospitalière (47% contre 35% dans l'ensemble de la région).

Répartition des établissements assujettis de la fonction publique en fonction de leur taux d'emploi légal



Source : FIPHFP - Déclaration 2013 et enquête CRDI - Pôle Observatoire.

Sur l'ensemble des établissements assujettis, le **taux d'emploi direct** est de 5,09% en Rhône-Alpes en 2012. Il varie selon la taille de l'établissement. Ainsi, plus celui-ci compte d'agents, meilleur est son **taux d'emploi direct**. Les établissements de moins de 50 agents présentent un **taux d'emploi direct** moyen de 3,41% quand celui des établissements d'au moins 500 agents s'élève à 5,68%. Cette différence est d'autant plus marquée dans la fonction publique d'Etat avec plus de 4 points d'écart entre le taux d'emploi des établissements de moins de 50 agents et ceux de plus de 499 agents.

Parmi les établissements assujettis, la proportion d'établissements réalisant complètement leur obligation par la seule voie de l'emploi direct est de 21,5%.

Les établissements publics assujettis n'ayant pas atteint le **taux d'emploi direct** de 6%, doivent s'acquitter de leur obligation d'emploi en payant une contribution et/ou en effectuant différentes dépenses donnant lieu au calcul d'unités déductibles.

Ces dépenses prévues et caractérisées par le code du travail et l'art. 6 du décret 2006-501 relatif au Fiphfp, sont de quatre types :

- la passation de contrats de sous-traitance,
- les dépenses liées à l'insertion professionnelle,
- les dépenses pour accueillir ou maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées,
- les dépenses affectées à l'aménagement de postes de travail effectuées pour maintenir dans l'emploi les agents inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique.

Le nombre d'unités déductibles est plafonné à la moitié du nombre légal de bénéficiaires qui devraient effectivement être rémunérés. Ces dépenses constituent ainsi l'emploi indirect.

Pour l'année 2012, les établissements publics assujettis identifiés ont dépensé 12,3 millions d'euros en dépenses déductibles. Cette dépense se fait à près des trois quarts au travers de la sous-traitance, à laquelle font appel près des deux tiers des établissements assujettis et ayant renseignés ces informations (63,7%). Le **taux d'emploi légal**, prenant en compte à la fois l'emploi direct et l'emploi indirect, s'élève donc à 5,37% en moyenne sur Rhône-Alpes. Il varie selon les départements de 4,44% dans l'Ain à 5,86% dans la Loire.

Plus d'un quart des établissements assujettis de la fonction publique présentent un taux d'emploi légal d'au moins 6%. Cette proportion s'élève à 29% dans la fonction publique territoriale et chute à 17% dans la fonction publique hospitalière. Néanmoins, cette dernière présente également le taux le plus faible d'établissements n'employant aucun travailleur handicapé (7% contre 15% pour l'ensemble des établissements).

Le montant des contributions des employeurs publics de la région Rhône-Alpes au titre de l'année 2012 s'élève à 9,76 millions d'euros. La part respective de chacune des trois fonctions publiques dans cette contribution est de 48,1% pour la fonction territoriale, 42,0% pour la fonction hospitalière et les 9,8% pour la fonction d'Etat.

La demande d'emploi

Attention : Les données diffusées ci-dessous sont les dernières données disponibles.

Au niveau national en 2013, le **taux de chômage** reste stable par rapport à 2012 avec **9,8% de demandeurs d'emploi en fin d'année**. En revanche, le **taux de sous-emploi** est de 6,4% des individus en emploi au quatrième trimestre 2013, ce qui représente une hausse de 1,1 point par rapport à l'année précédente. Les femmes et les jeunes sont fortement touchés par cette situation.

Des catégories socio-professionnelles restent plus touchées par le chômage comme les ouvriers, surtout non-qualifiés, et les employés.

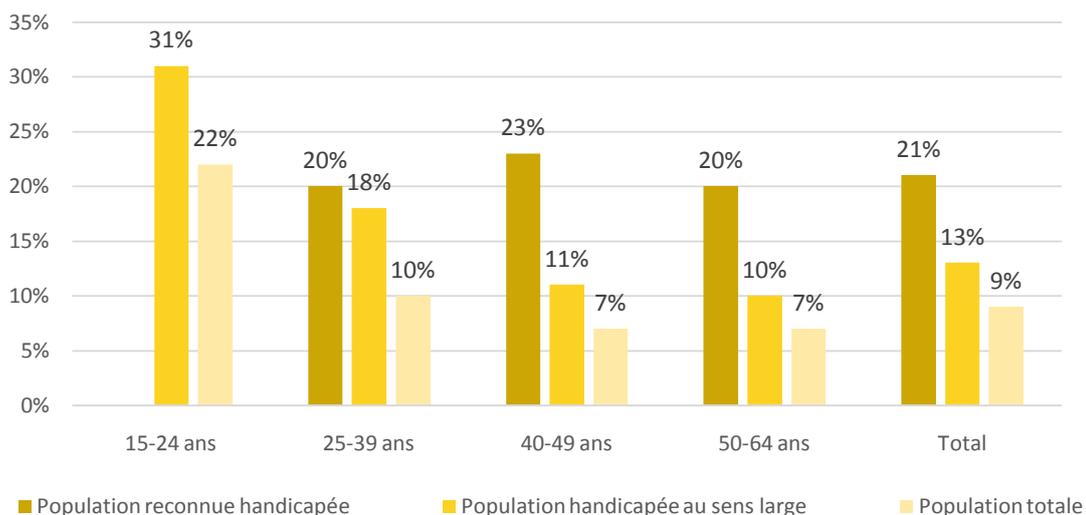
Des disparités entre les différentes régions : le Languedoc-Roussillon présente un **taux de chômage** de 13,9% contre un taux de 8,6% pour les régions Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Ile-De-France, Bretagne et Auvergne.

Au niveau régional, en 2013, le **taux de chômage** avoisine les **8,6%** ce qui montre une stabilité par rapport à l'année 2012. **Le constat est plus partagé au niveau départemental :** les deux Savoie regroupent les **taux de chômage** les plus faibles de la région (7,2% et 7,6%) alors que l'Ardèche et la Drôme obtiennent les taux les plus élevés avec respectivement 10,5% et 10,7%.

Le nombre d'insertion diminue proportionnellement à l'augmentation du temps d'inactivité des demandeurs d'emploi : **le nombre de chômeurs de longue durée a augmenté** de 19,3% en un an.

Malgré une majorité de demandeurs d'emploi ayant un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP, on voit aujourd'hui une hausse des demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation élevé (+8,3% en un an).

Taux de chômage au sens du BIT de la population handicapée et de l'ensemble de la population



Source : Dares «L'accès à l'emploi des personnes handicapées en 2011».

Parmi les personnes actives et bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, 21% sont au chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT). Ce qui représente plus du double de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

En Juin 2012, 19 504 entrées au chômage ont été comptabilisées par Pôle emploi en France concernant les personnes en situation de handicap, soit 5% de l'ensemble des entrées à Pôle emploi durant ce mois. A l'inverse, 24 076 demandeurs d'emploi handicapés sont sortis des listes Pôle emploi, soit 5% de l'ensemble des demandeurs sortis.

La région présente une évolution de 9% en un an, amenant le nombre de demandeurs d'emploi handicapés Rhônalpins à 42 000. Parmi eux, 54% sont des chômeurs de longue durée (soit une augmentation de 3 points par rapport à 2012). (Source Agefiph – Chiffre emploi en RA Juin 2014).

Concernant les licenciements pour **inaptitude**, 7 419 ont été dénombrés pour l'année 2013 dans la région Rhône-Alpes (soit une diminution de 2,2% par rapport à l'année 2012).

L'orientation, la formation et la préparation à l'emploi

L'accès à une formation qualifiante et/ou diplômante est un enjeu primordial pour le public en situation de handicap que l'on sait moins diplômé et plus éloigné du marché du travail que l'ensemble de la population. Dans ce contexte, diverses actions ont été mises en œuvre dans le but de favoriser l'orientation, la formation et la préparation à l'emploi pour ces personnes en situation de handicap.

La mobilisation vers l'emploi

En 2013, en Rhône-Alpes, **11 806 travailleurs handicapés ont bénéficié d'une prestation d'accompagnement de Pôle emploi**, soit 14% des prestations d'accompagnement mises en œuvre. Ce nombre est stable depuis l'an passé mais ne reflète pas les disparités départementales : en Isère ce nombre a été multiplié par deux alors qu'il chute dans la Loire et le Rhône (respectivement -24% et -13%). Les Missions locales jouent également un rôle dans la **mobilisation vers l'emploi** : en 2013, 84 jeunes travailleurs handicapés ont pu bénéficier d'une **période d'immersion professionnelle** soit 5% de l'ensemble des immersions professionnelles et 233 **mini-stages** ont été mis en place pour le public TH (7% du tout public).

Les actions d'orientation

L'offre en termes d'actions d'orientation et de remise à niveau à destination des travailleurs handicapés mobilise à la fois les dispositifs de droit commun et ceux du milieu spécifique.

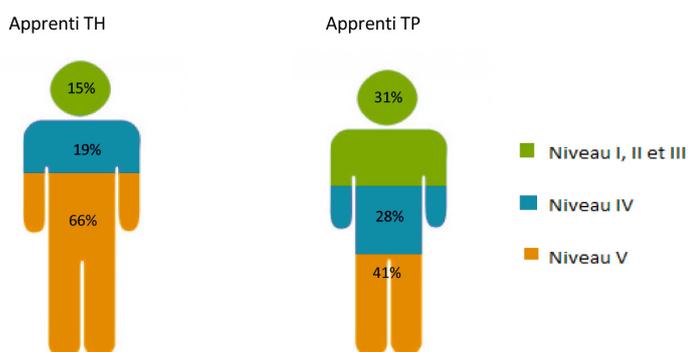
En 2013, en Rhône-Alpes, sont recensés :

- 1 022 entrées pour les **Compétences premières**, soit 10% de l'ensemble des entrées pour ce dispositif,
- 1 845 **formations courtes** contre 1 080 en 2012,
- 414 bénéficiaires d'une mobilisation remise à niveau,
- 2 984 entrées dans le dispositif **Compétences Clés** représentant 22% des entrées en **Compétences Clés**,
- 375 stagiaires sortis de pré orientation.

La formation qualifiante

Depuis 2009, est mise en place **une démarche qualitative d'accueil du public en situation de handicap au sein des organismes de formation**, symbolisée par le logo **H+**. Depuis le démarrage du dispositif, 260 établissements sont référencés et 284 référents **H+** ont été formés.

Les caractéristiques des apprentis en 2013



Sources : Conseil Régional, Direction de l'Apprentissage, année 2013.

En 2013, parmi les entrées en formation qualifiante, sont enregistrées :

- 1348 personnes handicapées entrées en stage dans le cadre du Parcours de Qualification et de Certification Professionnelle (PQCP) soit plus de 500 personnes de plus que l'an passé,
- 31 entrées en projet emploi-formation, un effectif ayant doublé en un an.
- 560 apprentis en formation sur les 42 203 apprentis accueillis par les CFA de la région Rhône-Alpes.

Les apprentis TH se caractérisent par un niveau de formation plus faible : 15% ont effectué leur apprentissage au sein d'une formation de l'enseignement supérieur contre 31% de l'ensemble des apprentis de la région.

L'offre de formation spécialisée : le dispositif de rééducation professionnelle

L'éducation ou la rééducation professionnelle des travailleurs handicapés est assurée par les Ecoles ou les Centres de rééducation professionnelle (ERP, CRP), les employeurs au titre d'actions d'éducation ou de rééducation professionnelle, les centres collectifs ou d'entreprises agréés par le ministère chargé du travail ou les organismes de formation au titre d'actions agréées (CT-R5213-9). Ils ont pour mission de dispenser une formation qualifiante à des personnes handicapées, afin de favoriser leur réinsertion professionnelle.

En 2013, 713 stagiaires sont sortis des centres et écoles de rééducation professionnelle rhônalpines. Ces formations ont permis une élévation de leur niveau de qualification car ils étaient 74% à avoir un niveau de qualification égal ou supérieur au CAP/BEP contre 85% à leur sortie de formation.

Référence

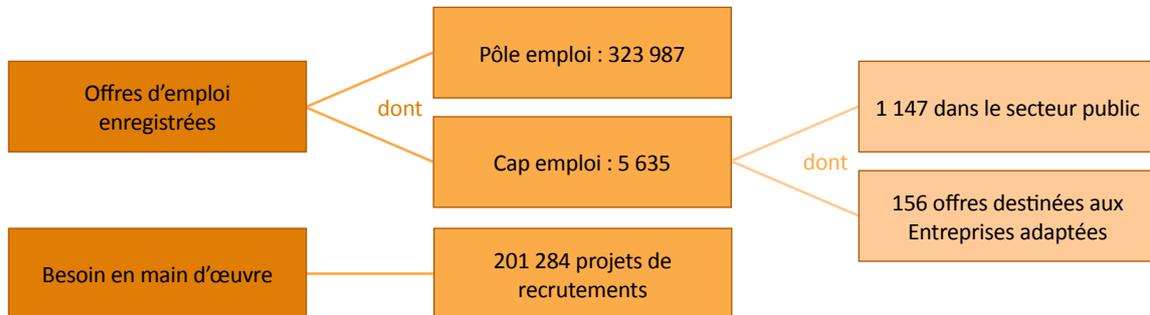


Zoom sur... Le dispositif de rééducation professionnelle en Rhône-Alpes en 2013 – Étude et Synthèse

http://www.handiplace.org/dl_pub.php?p=1314

L'accompagnement et l'accès à l'emploi

Les employeurs peuvent recourir à différentes voies de recrutement : Pôle emploi, Cap emploi, APEC, agence d'intérim etc... Les données recensées en matière d'offre d'emploi ne sont donc pas exhaustives mais restent néanmoins indispensables quant à l'analyse de l'offre d'emploi sur le marché du travail.



Au sein des différentes Missions locales de la région, les jeunes TH ont mobilisé près de 15 600 fois les divers services d'accompagnement. Le service « Accès à l'emploi » est le service le plus sollicité (près de 50% des services mobilisés) par l'ensemble des jeunes suivis. En revanche, le service dédié à la santé est d'avantage mobilisé par les jeunes en situation de handicap au détriment des services liés aux formations.

Plus de 55 200 contrats ont été signés en Rhône-Alpes en 2013 par des jeunes suivis par les Missions locales, parmi eux 1 216 concernaient des jeunes reconnus travailleurs handicapés (soit 2,2%).

Parmi le réseau **Cap emploi**, 45 499 services ont été mobilisés en 2013 (+ 4% en un an) en direction de 26 556 personnes handicapées. Parmi ces services :

- 1/3 concerne l'appui à l'accès à l'emploi (14 693 services mis en œuvre)
- 11 583 services « évaluation diagnostic »
- 9 455 services élaboration et/ou validation du projet professionnel

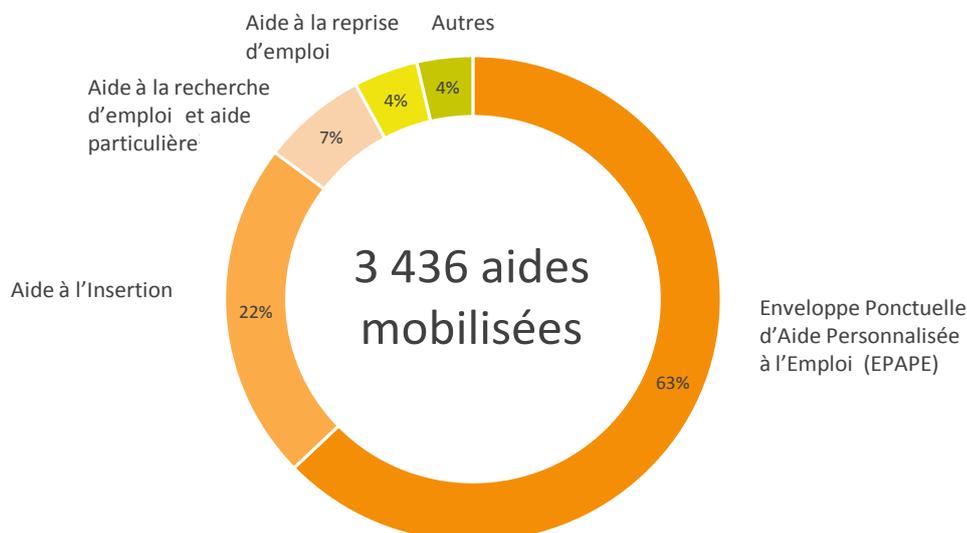
La part des emplois durables (définis comme les CDI et CDD de plus de 12 mois) parmi l'ensemble des contrats de travail signés est de 34% en 2013, soit une **augmentation de 4 points** par rapport à l'année précédente.

Concernant les placements réalisés par Cap emploi en 2013, 6 913 contrats ont été signés soit une augmentation de 6,2% par rapport à l'année 2012. Ce résultat régional correspond à 10% des placements réalisés au niveau national.

Afin de favoriser l'insertion des personnes handicapées, plusieurs mesures spécifiques ou de droit commun ont été mobilisées en 2013.

Destinés à l'ensemble des publics en difficultés d'insertion, **les contrats aidés par l'État** sont accessibles aux travailleurs handicapés. En 2013, **3 867 CUI-CIE et CUI-CAE ont été conclus avec des travailleurs handicapés (+2,8% en un an)**, ce qui représente 9,5% de l'ensemble des CUI-CIE et CUI-CAE conclus en Rhône-Alpes. Cette même année, 224 personnes en situation de handicap ont bénéficié d'un emploi d'avenir.

Les aides mobilisées dans le cadre de l'accès à l'emploi en 2013



Le dispositif de maintien dans l'emploi

Les coordinations départementales de la région Rhône-Alpes ont enregistré **9 194 signalements** sur l'année 2013, soit une évolution annuelle régionale de 6,6%.

Au niveau régional, les **CDAPH** jouent un rôle de plus en plus actif dans le signalement des situations de risques d'**inaptitude** (+8% par an depuis 2010). La **MSA** occupe également une place de plus en plus importante dans les signalements : les enregistrements issus de cet organisme ont doublé au cours des trois dernières années.

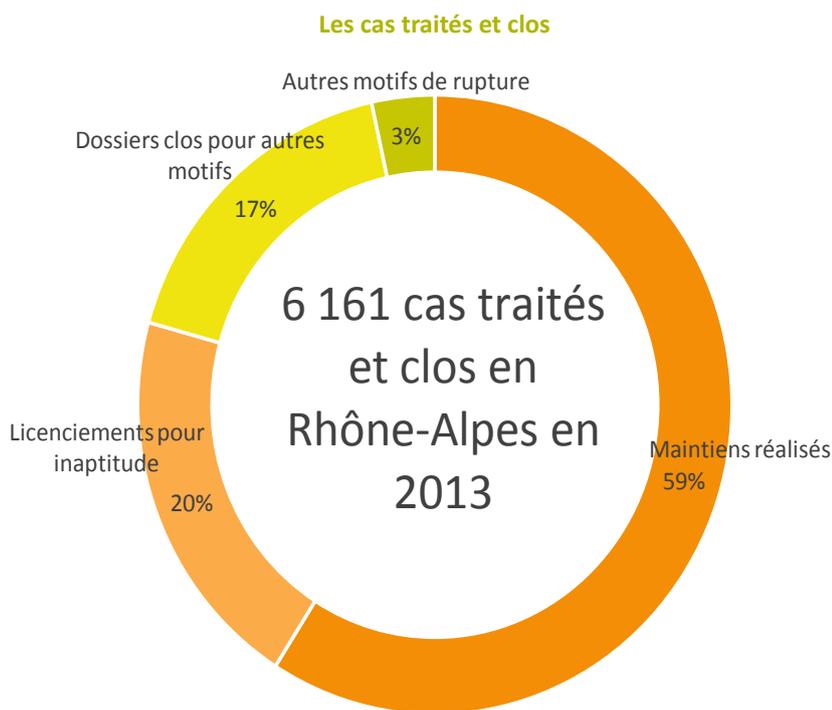
En 2013, parmi les 9 194 situations signalées aux coordinations départementales, **74% ont été prises en charge** soit une augmentation sur un an de 5 points du taux de **pertinence du signalement**.

Les 10 832 prises en charge réalisées en 2013 (6 759 dossiers signalés dans l'année + 4 073 dossiers signalés les années précédentes) représentent une augmentation de 8% par rapport à 2012.

En 2013, **6 161 cas ont été traités et clos** soit une légère augmentation de 2% par rapport à 2012. Cette augmentation accompagne en parallèle celle du nombre de prises en charge (+8% en un an), et celle du nombre de signalements sur l'année 2013 (+7%).

Grâce aux actions de l'ensemble du dispositif, **3 636 maintiens** ont été réalisés ce qui conduit à un taux de maintien de 59%, supérieur de 3 points au taux de maintien 2012. Par ailleurs, **1 249 licenciements pour inaptitude** ont été prononcés en 2013, soit une diminution annuelle de 7% (81% d'entre eux ont pu bénéficier d'un **reclassement externe relayé**).

Parmi l'ensemble des maintiens réalisés, 96% ont permis de maintenir le salarié dans la même entreprise et pour 84% d'entre eux, au même poste.



Source : Comité de Pilotage Régional du maintien dans l'emploi - Activité du dispositif de maintien dans l'emploi - année 2013.

En 2013, **les employeurs** ayant recours au dispositif de maintien dans l'emploi sont en plus grande proportion de grande taille (64% emploient 20 salariés ou plus). Près d'un quart des employeurs ayant recours au dispositif de maintien dans l'emploi relèvent du secteur industriel. Néanmoins, dans une large majorité, ces établissements relèvent du secteur tertiaire (58%).

Les salariés bénéficiaires du dispositif de maintien dans l'emploi sont en plus grande proportion des hommes (56% en 2013 contre 54% l'année précédente). Les salariés âgés de plus de 45 ans sont également surreprésentés au sein du dispositif maintien (57% contre 42% dans l'ensemble de la population rhônalpine). Dans la quasi-totalité des cas (95%), les salariés sont en CDI au moment du signalement et 65% d'entre eux sont en poste depuis plus de six ans.

A 71%, les salariés pour lesquels un dossier a été ouvert présentent, comme handicap principal, le handicap moteur suivi à 16% par les maladies invalidantes.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

DIRECCTE, CONSEIL REGIONAL Rhône-Alpes, AGEFIPH Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche Comté, FIPHP

PARTENAIRES EMPLOI-MAINTIEN

Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, MSA, CARSAT, FAGERH, MDPH, PLIE,...



Nos domaines d'expertises : Insertion - Emploi - Formation Maintien - Handicap

Composée de 21 professionnels spécialisés dans ces domaines, l'association CRDI assure depuis plus de 20 ans des missions d'appuis-conseils et d'accompagnement auprès des employeurs privés et publics, des partenaires institutionnels et des acteurs de terrain au service des publics rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

MEDEF, Chambres Consulaires, Branches Professionnelles, Conseil Général 26, Métropole de Lyon, SIAE, Secteur protégé (Entreprises Adaptées, ESAT,...),...

PARTENAIRES FORMATION

CFA, OF, OPCA,...

• ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Audit, étude, publication, recueil de données qualitatives et statistiques.

• CONSEIL STRATÉGIQUE

Accompagnement, appui au pilotage (Animation, logigramme d'action, plans d'action, indicateurs de suivi, d'évaluation et de progrès).

• FORMATION

Ingénierie, conception et animation de formations (CFA et OF RHÔNE-ALPES).

• CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

Appui à la GPEC, au recrutement, à l'accès aux mesures d'aide à l'emploi. Appui à la mise en place d'une politique RH handicap

• PRÉVENTION

Aide à la prévention des risques et de la désinsertion professionnelle (analyse ergonomique de travail).

• MAINTIEN

Aide au maintien dans l'emploi et au reclassement professionnel. (Information et conseil, analyse et propositions, mobilisation des aides).

• INSERTION

Accompagnement personnalisé et aide à l'insertion professionnelle des Travailleurs handicapés et des publics éloignés de l'emploi.

• COMMUNICATION

Administration de sites Web (Handiplace, PRITH FC). Création de support graphique. Organisation de rencontres thématiques.

NOS RÉFÉRENCES :

Observatoire TH Rhône-Alpes, Coordination PRITH Franche Comté, Accompagnement politique handicap Conseil Général 26, Participation au PACTE territorial Rhône-Alpes, SAMETH, animation de la démarche qualitative H+ CR Rhône-Alpes, Clubs Entreprise-Handicap, Mode d'Emplois, PLIE, SEP Mini Stages,...



Observatoire régional de l'emploi des personnes handicapées

Nos missions :

Créé en 1999, l'Observatoire est au service de l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Il a pour mission de mettre en place une **observation spécifique, actualisée et territorialisée afin d'alimenter la réflexion et d'éclairer les décisions des instances régionales de pilotage de ces politiques.**

Ciblé sur le public en situation de handicap, nos domaines d'expertise couvrent les problématiques **d'insertion, d'emploi, de formation et de maintien dans l'emploi.**

Notre activité :

Production d'études, d'évaluation et de publications

Par un travail d'enquête et de recueil, l'Observatoire **rassemble, analyse et synthétise** l'ensemble des sources de données fiabilisées relatives à notre champ d'action.

Il élabore régulièrement différents travaux mis en ligne sur le site **www.handiplace.org**

(Rapport annuel, Tableau de bord, Chiffres clés, « Somme toute », Portraits territoriaux, Les études).

Conseils et expertises auprès des acteurs privés et publics

- Réalisation de diagnostics et d'études socio-économiques ciblés avec une démarche participative et une double approche qualitative et quantitative,
- Actions de formation et de sensibilisation adaptées aux problématiques rencontrées,
- Accompagnement et participation aux travaux des partenaires institutionnels et opérationnels de la région en matière de handicap.

Nous contacter :

Claire Putoud, responsable de l'Observatoire

Elodie Benifei, chargée d'études statistiques

Tel : 04 75 78 34 57

Mail : observatoire@handiplace.org

Nos partenaires :

L'Observatoire travaille dans une logique de partenariat étroit avec la Direccte, l'Agefiph, le Conseil Régional, Pôle emploi, l'Union régionale des Missions locales et le Fiphfp.

Les missions confiées à l'Observatoire supposent une collaboration avec de nombreux partenaires locaux qui concourent également au bon fonctionnement de l'Observatoire en tant que source d'informations statistiques : la Direccte, l'Agefiph, le Conseil Régional, Pôle emploi, le Fiphfp, la CARSAT, la CNAMTS, la MSA, la CNAF, les MDPH, les Cap emploi, les SAMETH, la DARES, la DREES, l'ARS, l'AFPA, le Ministère de l'Éducation nationale, l'Insee, la FAGERH, l'ADAPT, les Chambres consulaires, l'OPCALIA...





Une version numérique de ce rapport est téléchargeable sur le site
www.handiplace.org